

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 20/01/2026 - 7862 - 1998 B 08408 - 418 643 987 - 3 D CONSULTANTS

20 JAN. 2026

Sous un

7862

3D CONSULTANTS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 954,80 Euros

Siège social : 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS

R.C.S PARIS : 418 643 987

Certifié, Sincère
et Conforme à l'original

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/06/2025**

Le 27/06/2025,
À 10h00,

Les Actionnaires de la société **3D CONSULTANTS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les Actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés.

Monsieur Jean-Olivier DESPRES, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que les Actionnaires présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les Actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux Actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des Actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décharge purement et simplement le Président du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les actionnaires sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des actions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître un **bénéfice de 33 886,99 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir un **bénéfice de 33 886,99 Euros**. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 284 528,19 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **2 318 415,18 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **2 318 415,18 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 2 318 415,18 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Année	Dividendes Bruts	Prélèvement obligatoire et libératoire (12.80%)	Forfaitaire et non libératoire (12.80%)	Prélèvements sociaux (17.20%)	Dividendes Nets versés à l'actionnaire unique
2023	150 000 €	19 200 €		25 800 €	105 000,00 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les opérations intervenues entre Monsieur DESPRES Jean-Olivier et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur DESPRES Jean-Olivier concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale, approuve les opérations intervenues entre Madame DESPRES Agnès et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Madame DESPRES Agnès, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

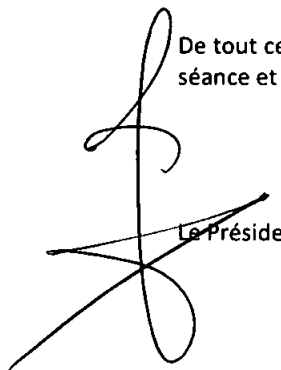
SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les Actionnaires présents.

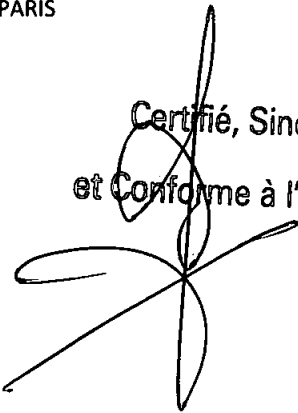


Le Président

3D CONSULTANTS
S.A.S. au capital de 954,80 Euros
Siège social : 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS
R.C.S PARIS : 418 643 987

Rapport de gestion sur les opérations
De l'exercice clos le 31/12/2024

Certifié, Sincère
et Conforme à l'original



Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **480 684,56** Euros contre **6 088 494,46** Euros au titre de l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **449 331,36** Euros pour l'exercice, contre **4 018 130,25** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **249 559,30** Euros au 31/12/2024 contre **223 863,77** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **1 859,00** Euros au 31/12/2024 contre **7 967,00** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2024 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2024 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **63 713,83** Euros au 31/12/2024 contre **66 369,17** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **17 551,35** Euros, contre **-25 912,21** Euros pour l'exercice précédent. Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **-2 188,00** Euros au 31/12/2024, contre **-2 844,00** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **33 886,99** Euros contre un bénéfice de **1 579 386,54** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

Nous espérons poursuivre notre développement.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

Notre société ne détient aucune filiale.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société ne détient aucune filiale.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucune participation.

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société n'a pris aucun contrôle de sociétés.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif :

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **141 318,18** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **16 912,57** Euros, soit un montant net de **124 405,61** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **42 000,42** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **1 391 366,09** Euros, contre **1 066 288,76** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **1 016 310,59** Euros, contre **1 809 956,64** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à **2 320 139,98** Euros, contre **2 436 252,99** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **214 002,97** Euros contre **484 257,46** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **548 747,00** Euros au 31/12/2024, contre **6 151 563,00** Euros pour l'exercice précédent.

La marge brute sur marchandises s'élève à **84 461,95** Euros, soit **45,86 %** pour l'exercice clos le 31/12/2024, contre **-24 390,32** Euros, soit **-0,66 %** l'année précédente.

Le résultat d'exploitation s'établit à **99 415,64** Euros, contre **2 133 432,75** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2024** fait ressortir un **bénéfice de 33 886,99** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **2 284 528,19** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **2 318 415,18** Euros. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 2 318 415,18 Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Année	Dividendes Bruts	Prélèvement obligatoire et non libératoire (12.80%)	Forfaitaire et non sociaux (17.20%)	Dividendes Nets versés à l'actionnaire unique
2023	150 000 €	19 200 €	25 800 €	105 000,00 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

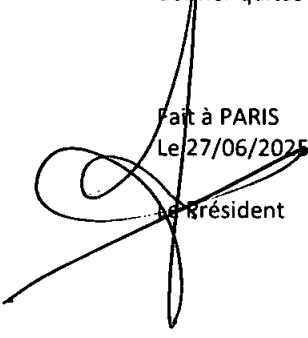
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS

Le 27/06/2025

Le Président



3D CONSULTANTS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 954,80 Euros

Siège social : 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS

R.C.S PARIS : 418 643 987

*Certifié, Sincère
et Conforme à l'original*

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31/12/2024

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société et les personnes suivantes :

➤ Compte courant d'Actionnaires :

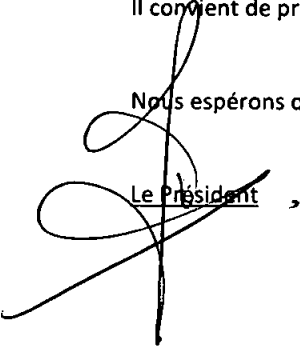
Associée Concernée : Madame DESPRES Agnès

Madame DESPRES Agnès met à la disposition de la société des fonds sous forme d'avance en compte courant d'associé.

Ces avances s'élèvent pour cet exercice à la somme de 15 017.54 Euros.

Il convient de préciser que ces avances ne sont pas rémunérées.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.


Le Président ,



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2025Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social	
3D CONSULTANTS 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS				et Conforme à l'original	
SIRET	4	1	8	6	4
	3	9	8	7	0
	0	0	0	1	3
M6I :				Ancienne adresse en cas de changement :	
Adresse du principal établissement :					

RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées				COMMUNICATION	
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		119 753	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %			
PV à long terme imposables à 15 %			PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A			Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Société d'investissement immobilier cotée		
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
---	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		
			SAGE COALA		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

ECRIT CONSULTANT SAS
245 RUE SAINT MARTIN
75003 PARIS
Tél: 0143703701

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné: Date: 05052025 Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire: Jean-Olivier DESPRES

Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire:



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2025

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	150 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	150 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)		150 000

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

I DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION				
REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUÉS A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	-

3D CONSULTANTS

[illegible]

3D CONSULTANTS

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

Désignation de l'entreprise :		3D CONSULTANTS															1 2							
Adresse de l'entreprise		37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS															Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3															Néant ☐ *							
																	Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 4					
																	Brut		Amortissements, provisions		Net			
																	1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB															AC						
		Frais de développement *	CX															CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF															AG		32 000				
		Fonds commercial (I)	AH															AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ															AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL															AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN															AO						
		Constructions	AP															AQ		7 500				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR															AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT															AU		16 913				
		Immobilisations en cours	AV															AW						
		Avances et acomptes	AX															AY						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS															CT						
		Autres participations	CU															CV						
		Créances rattachées à des participations	BB															BC						
Autres titres immobilisés		BD															BE		60 432					
Prêts		BF															BG							
Autres immobilisations financières *		BH															BI		4					
TOTAL (II)		BJ															BK		16 913		124 406			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL															BM						
		En cours de production de biens	BN															BO						
		En cours de production de services	BP															BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR															BS						
		Marchandises	BT															BU		59 068				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV															BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX															BY		177 899				
		Autres créances (3)	BZ															CA		149 813				
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB															CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD															CE		75 720				
Disponibilités		CF															CG		612 879					
Charges constatées d'avance (3)*		CH															CI		2 061					
TOTAL (III)		CJ															CK		59 068		2 409 737			
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																						
	Écarts de conversion actif *	CN																						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO															IA		75 981		2 534 143			
Renvois : (1) Dont droit au bail :																	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :															Stocks :				Créances :			

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		3D CONSULTANTS		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 955.....)	DA	955		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	770		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	2 284 528		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	33 887		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	2 320 140		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	339		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	15 018		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 458		
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 050		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	145 138		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	214 003			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 534 143			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont } Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) } Écart de réévaluation libre	1D			
	(2) } Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	214 003			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	339			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise 3D CONSULTANTS										Néant ☐ *			
CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCO	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	32 000	KE		KF		
CORP	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	7 500	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	1 120	KZ		LA	26 095		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	13 643	LC		LD	524		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	22 263	LO		LP	26 619	
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS	60 432		
Prêts et autres immobilisations financières						IT	4	IU		IV			
TOTAL IV						LQ	4	LR		LS	60 432		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	54 267	OH		OJ	87 051		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	32 000			
CORP	Terrains				IP		LX		LY				
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	7 500			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME				
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN			
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	27 215		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	14 167		
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				
	Avances et acomptes				NC		ND		NE				
	TOTAL III				IY		NG		NH	48 882			
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7			
		Autres participations				IO		0X		0Y			
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	60 432				
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	4				
TOTAL IV				I3		NJ		NK	60 436				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	141 318				

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 3D CONSULTANTS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>3D CONSULTANTS</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PL		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG							
	Matériel de transport	QH	1 120	QI	3 208	QJ		QK	4 328						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 146	QM	1 438	QN		QO	12 585						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II			QU	12 267	QV	4 646	QW		QX	16 913					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	12 267	ØP	4 646	ØQ		ØR	16 913					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NI						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW													
Total général non venant (NS + NT + NU)						NY									
Total général non venant (NW - NY)												NZ			
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPÉRIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D CONSULTANTS		Néant ☐					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	64 568	6P	59 068	6R	64 568	6S	59 068
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	64 568	TY	59 068	TZ	64 568	UA	59 068
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	64 568	UB	59 068	UC	64 568	UD	59 068
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	59 068	UF	64 568				
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Désignation de l'entreprise : 3D CONSULTANTS		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	4	UV		UW	4				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	177 899		177 899						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	95 689		95 689					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 149		6 149					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 998		1 998					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	45 977		45 977						
	Charges constatées d'avance	VS	2 061		2 061						
	TOTAUX		VT	329 776	VU	329 772	VV	4			
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	339		339						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 458		5 458						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	48 050		48 050						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	15 018		15 018						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	145 138		145 138						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	214 003	VZ	214 003						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	15 018					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise 3D CONSULTANTS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le : 31/12/2024		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	33 887	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	3 903		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 283		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	2 188		
	Amendes et pénalités		WJ	2 188	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	80 892	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18	
		- imposées au taux de 0 %				ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	40 100	
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	162 253	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						IG		
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA		
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							ZX	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Zone franche urbaine TE (art. 44 octies A)	QV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	PA	XF	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	1F	Zone de développement prioritaire (art. 44 quaterdecies)	XC			
Entreprises nouvelles (44 sexdecies)		L2	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	France Ruralités Revitalisation - (PRR) 44 quaterdecies A)	PB			
			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexdecies A)	L5		HT			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	N9	dont déduction exceptionnelle en matière de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YC	XG		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	162 253	XJ	
				déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						Z.I.		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	162 253	XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2025
Extension

3D CONSULTANTS

[illegible]

Désignation de l'entreprise 3D CONSULTANTS		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>3D CONSULTANTS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	855 142	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 579 387		Dividendes		ZE	150 000			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	2 434 528		Report à nouveau (NB le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	2 284 528			
								ZH	2 434 528	TOTAL II	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7	43 185	YQ	2 481		
	– Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance							YT			
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	861	XQ	927		
	– Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	41 458		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	207 175		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	249 559		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	470		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)					ZS		9Z	1 389		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	1 859		
TVA	– Montant de la TVA collectée							YY	18 808		
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	21 106		
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *							ØB			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	– Numéro de centre agréé *					XP					
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
RÉGIME DE GROUPE *	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies							RH			
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D CONSULTANTS

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
II - Autres éléments						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

(A)

(B)

(Vente ou par cause)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 3D CONSULTANTS

Formulaire déposé au titre de l'IR

EU

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 <i>quaterdecies</i> I <i>ter</i> et I <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N - 4			
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N - 5			
	I <i>ter</i> et I <i>quater</i> du CGI)	N - 6			
	(à préciser) au titre de :	N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

11

**Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)**

1

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 3D CONSULTANTS

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I à ~~l'annex~~ 0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I à ~~l'annex~~ 0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

(1) Les plus-values et les moins values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALEURS À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 3D CONSULTANTS		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: 3D CONSULTANTS										Néant ☐															
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024						Données en nombre de mois		1	2																
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																									
Effectif moyen du personnel * :								YP																	
Dont apprentis								YF																	
Dont handicapés								YG																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																									
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	480 685																
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT																	
TOTAL 1								OX	480 685																
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																									
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	60																
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE																	
Subventions d'exploitation reçues								OF																	
Variation positive des stocks								OD	319 577																
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI	3 434																
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT																	
TOTAL 2								OM	323 071																
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																									
Achats								ON	423 771																
Variation négative des stocks								OQ																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	243 985																
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	32 238																
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY																	
TOTAL 3								OJ	699 994																
IV - Valeur ajoutée produite																									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								OG	103 762																
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)								SA	103 762																
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	X																				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	480 685	Effectifs au sens de la CVAE *		EY																	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)											HX														
Période de référence				GY	0	1	/	0	1	/	2	0	2	4	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	2	4
Date de cessation											HR														
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																									

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3D CONSULTANTS

ADRESSE (voie)

37 RUE DES MATHURINS

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

62

Total des lignes P1 + P2

P5

2

Total des lignes P3 + P4

P6

62

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

DESPRES

Prénom(s)

AGNES

Nom d'usage

% de détention

19,35

Nb de parts ou actions

12

Naissance :

Date

05/03/1949

N° Département

92

Commune

NEUILLY

Pays

Adresse :

N°

42

Voie

rue Barbet de Jouy

Code Postal

75007

Commune

PARIS

Pays

Titre (2)

M

Nom de famille

DESPRES

Prénom(s)

JEAN OLIVIER

Nom d'usage

% de détention

80,65

Nb de parts ou actions

50

Naissance :

Date

02/08/1976

N° Département

75

Commune

PARIS

Pays

Adresse :

N°

28

Voie

RUE HENRI ROBERT

Code Postal

75001

Commune

PARIS

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

4 1 8 6 4 3 9 8 7 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

3D CONSULTANTS

ADRESSE (voie)

37 RUE DES MATHURINS

CODE POSTAL

75008

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

2025	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464
------	---	------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

(2025)

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC

3D CONSULTANTS

[illegible]

(2025)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

3D CONSULTANTS

[illegible]

(2025)

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CA20CHAAVA

3D CONSULTANTS

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2025)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

3D CONSULTANTS
 37 RUE DES MATHURINS 75008 PARIS

41864398700013

7022Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	162 253
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	42 500
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	42 500

l **III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

119 753

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 534 142,95 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 33 886,99 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/06/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 141 318

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	32 000			32 000
Immobilisations corporelles	22 263	26 619		48 882
Immobilisations financières	4	60 432		60 436
TOTAL	54 267	87 051		141 318

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 16 913

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	12 267	4 646		16 913
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	12 267	4 646		16 913

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	32 000	0	32 000	Non amortiss.
Batiments	7 500	0	7 500	Non amortiss.
Materiel de transport	27 215	4 328	22 887	de 3 à 4 ans
Materiel de bureau/inform	8 833	7 251	1 582	de 2 à 4 ans
Mobilier	5 333	5 333	0	de 3 à 5 ans
TOTAL	80 882	16 913	63 970	

3.2 - Etat des créances = 329 776

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4		4
Actif circulant & charges d'avance	329 772	329 772	
TOTAL	329 776	329 772	4

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Provisions pour dépréciation = 59 068**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	64 568	59 068	64 568		59 068
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
Total	64 568	59 068	64 568		59 068

3.4 - Produits à recevoir par postes du bilan = 1 998

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	1 998
Disponibilités	
TOTAL	1 998

3.5 - Charges constatées d'avance = 2 061

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 955

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62	15,40	955
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	62	15,40	955

4.2 - Etat des dettes = 214 003

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	339	339		
Dettes financières diverses	15 018	15 018		
Fournisseurs	5 458	5 458		
Dettes fiscales & sociales	48 050	48 050		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	145 138	145 138		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	214 003	214 003		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 195 447

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	339
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 920
Dettes fiscales & sociales	48 050
Autres dettes	145 138
TOTAL	195 447

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 480 685**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	184 158	38,31 %
Prestations de services	6 000	1,25 %
Produits des activités annexes	290 526	60,44 %
TOTAL	480 685	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 80 892

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	99 416		99 416
Résultat financier	17 551		17 551
Résultat exceptionnel	-2 188	80 892	-83 080
Participation des salariés			
TOTAL	114 779	80 892	33 887

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUchement D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 1 998

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	1 998
Etat produits a recevoir(44870000000)	1 998
TOTAL	1 998

8.2 - Charges constatées d'avance = 2 061

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat. d'avan(48600000000)	2 061
TOTAL	2 061

8.3 - Charges à payer = 195 447

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	339
Interets et frais bancaires a payer(51860000000)	339
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	1 920
Frs - fact. a recevoir(40810000000)	1 920
Dettes fiscales et sociales :	48 050
Etat autres charges a payer(44860000000)	48 050
Autres dettes :	145 138
Clients rrr a accorder(41980000000)	145 138
TOTAL	195 447

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en EUROS

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2024 12 mois	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	955	955	955	955	7 700
b) Nombre d'actions émises	62	62	62	62	500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	480 685	6 088 494	542 037	2 235 341	82 563
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	113 925	2 107 978	396 689	783 660	921
c) Impôt sur les bénéfices	80 892	525 290	88 008	205 363	494
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	33 033	1 582 688	308 681	578 297	427
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	33 887	1 579 387	271 512	577 570	1 967
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	533	25 527	4 979	9 327	1
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	547	25 474	4 379	9 316	4
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ECRIT CONSULTANT, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3D CONSULTANTS,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	2 534 143
Chiffre d'affaires hors taxes	480 685
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	33 887

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ECRIT CONSULTANT
Fait à PARIS le 05/052025